

L'ECHO DES CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques.

Juillet 2006

N° 29

SOMMAIRE

	Page		
Edito	1	Les patrouilles vertes et bleues du GIP	4
Quelques mots de notre A.G.	2	Opération « Calanques Propres » 2006	5
La ville de Marseille réhabilite Sugiton	3	Dans les Calanques ce qu'il faut savoir	5
Le conseil général achète dans les Calanques	4	A la devanture du libraire	6

EDITO

Chers amis,

Le 30 mars dernier, la nouvelle loi sur les parcs nationaux a été votée ; elle a paru au journal officiel le 15 avril. Le chemin a été long.

Depuis le dépôt de l'avant-projet en 2003, huit autres se sont succédé, suscitant nombre de réticences et de craintes de la part de tous les protecteurs de l'environnement. Une pétition regroupant une douzaine d'associations, dont UCL, a réuni plus de 20 000 signatures, des visites au ministère ont été organisées pour faire entendre ces réticences. Sans grand résultat. Cependant, lors de la discussion à la Chambre, de nombreux amendements ont été adoptés modifiant le projet présenté, notamment, plusieurs par Guy Teissier, président du GIP, qui avait sollicité les avis des membres du GIP et dont il a tenu compte.

Le texte est plus clair, mieux rédigé. Des avancées ont eu lieu, notamment

- Comme toujours, l'objectif d'un **parc** national est de protéger un espace naturel, mais on insiste sur la préservation de la biodiversité et on y ajoute la défense de son patrimoine culturel. D'autre part, la zone périphérique est comprise dans le parc et a un devoir de protection vis à vis du cœur.
- Le **conseil d'administration** comporte, à côté des élus et des représentants de l'Etat, des représentants des associations de protection de l'environnement ainsi que des représentants de la population civile : propriétaires, habitants, usagers, etc. ... Il comporte également des membres choisis pour leurs compétences à l'échelle nationale ou locale.
- Le rôle du **conseil scientifique** est renforcé : pour préparer ses décisions, le CA peut s'appuyer sur ses expertises ; les gros travaux seront effectués après son avis.

Plusieurs sujets d'inquiétude subsistent :

- Le parc est toujours constitué d'un "cœur" et d'une "zone périphérique", sorte de zone tampon, où il faut concilier développement durable et protection du cœur. Les communes adhèrent librement à la zone périphérique : si elles ne le font pas ou partent après un certain temps, le cœur du parc risque de se trouver sans zone tampon ce qui serait grave dans le cas des Calanques voisines

d'une agglomération plus que millionnaire.

- Il peut y avoir plusieurs cœurs dans le même parc ; il n'est pas prévu de corridor biologique pour les relier.

- Le point le plus grave concerne le nouveau rôle de l'Etat dans le fonctionnement du parc. Dans la composition du Conseil d'administration, il est prévu : « les représentants des collectivités territoriales et les membres choisis pour leurs compétences locales doivent représenter la majorité ». Cela est conforme à la décentralisation, mais :

- cela réduit la dimension nationale des parcs : notamment, la part de l'Etat dans le budget des parcs sera diminuée et les collectivités locales devront assurer une large part du financement ; en outre, les pressions des divers intérêts particuliers pourront s'exercer plus aisément sur les responsables du parc.

- le directeur du parc est toujours nommé par le ministère à partir d'une liste de trois noms, mais ceux-ci sont fournis maintenant par le CA nouvelle formule;

Il n'est pas possible d'en dire plus, il faut attendre le contenu des décrets d'application qui devraient sortir au début de l'été.

Il est bon de rappeler que l'UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature), classe les espaces naturels protégés en 5 classes, de la plus protégée à la moins protégée. La réserve naturelle appartient à la catégorie 1, les parcs nationaux loi 1960 à la catégorie 2. Il n'est pas sûr qu'avec la nouvelle loi nos parcs puissent rester dans cette catégorie, bien que Nelly Ollin, notre ministre, s'y soit engagée lors de sa rencontre avec les dirigeants des parcs actuels.

Cependant la route reste longue et semée d'embûches. La procédure prendra du temps :

- Dans une première phase, les élus locaux doivent exprimer, dans une lettre d'intention, leur volonté d'un parc national et expliquer leur motivation. En ce qui concerne le parc national des Calanques, des réticences se sont manifestées, mais, aux dernières nouvelles (23 juin 2006) la lettre d'intention ne serait plus.

- Le GIP élabore un dossier de prise en considération sur lequel les collectivités territoriales, puis le CNPN et le CIPN émettent un avis.

- Le dossier et les avis sont transmis au ministère qui le prend ou non en considération ; si oui, la procédure de classement est enclenchée.

- Les études et la concertation se poursuivent jusqu'à l'éventuel classement en Parc national.

Nous apprenons à la dernière minute que Nelly Ollin viendrait voir les Calanques en septembre.

Soyez certains qu'UCL reste très attentive à tout ce qui concerne ce parc national des Calanques auquel nous tenons tous et, malgré les incertitudes du moment, nous vous disons bonne vacances et bon été !

Madeleine BARBIER-BROSSAT, *Présidente*

QUELQUES MOTS DE NOTRE A.G. DU 11 MAI 2006

Notre assemblée générale s'est tenue le 11 mai dans le local aimablement prêté comme chaque année par les Excursionnistes Marseillais que nous remercions très vivement

Parmi les questions abordées, soulignons en deux :

François Labande, administrateur du parc national des Ecrins et membre du collège des Garants Internationaux (Mountain Wilderness), informe l'assemblée qu'à la suite de la promulgation de la nouvelle loi sur les parcs nationaux, les dirigeants des Parcs actuels ainsi que des représentants des parcs en

formation (la Guyane et la Réunion) se sont rencontrés au mois d'avril dans le Mercantour avec Nelly Ollin, Ministre de l'Environnement. Jean-Pierre Giran n'a pas cité les Calanques. Nelly Ollin a affirmé dans son discours de clôture « le caractère désormais inviolable du cœur des parcs », elle a cité dans ses projets le parc national des Calanques qui devra se situer « au niveau des standards internationaux de protection », c'est à dire qu'il devra satisfaire aux critères de l'UICN, sans toutefois préciser lesquels ! François Labande a insisté sur le rôle important que les associations auront à jouer au moment de la négociation de la charte pour que celle-ci donne effectivement la priorité à la protection du cœur. Les décrets d'application de la loi sortiront en fin juin ou juillet.

François Labande nous signale également qu'à En Vau le tracé noir qui monte de la plage au plateau est maintenant interdit avec pour motif la protection de la gouffea, alors qu'il n'y en a pas dans ces rochers puisqu'il n'y a pas d'éboulis, et que le tracé vert qui doit être emprunté, lui, passe au milieu d'éboulis riches en herbe à gouffé !

Des changements sont intervenus dans la composition de notre conseil d'administration :

Deux membres d'UCL ont été élus au conseil d'administration. il s'agit de Estelle Fleury et de Eric Blanchart qui nous aident efficacement depuis deux ans.

Depuis, notre trésorière, Denyse Ricard, a donné sa démission en mai, pour des raisons personnelles. Elle a rempli cette tâche avec dévouement depuis la création de notre association en 1992 et nous la remercions très vivement pour le travail accompli durant ces nombreuses années. Elle reste par ailleurs membre de notre conseil d'administration. La nouvelle trésorière, élue par le conseil d'administration, est Laurence Chatelus déjà membre du conseil.

Eric Blanchart, membre de notre conseil d'administration, a été retenu pour faire partie, en juillet et en août, des patrouilles vertes du GIP. Nous en sommes très heureux pour lui.

RECTIFICATIF à notre précédent journal :

"Lors du congrès international de l'association des professeurs de biologie et de géologie (APBG) du 10 au 17 juillet 2005, dans l'académie d'Aix-Marseille, deux visites des Calanques, en bateau, d'une journée chacune, ont été organisées par D. GUIEU, membre de notre CA et un autre professeur de SVT, membre de l'association. Ces sorties ont été encadrées par MM. J.J. BLANC, professeur émérite, Université de la Méditerranée, Jean COURTIN, préhistorien et Raymond MONTEAU, ingénieur géologue aux Houillères de Provence. Ainsi, 140 congressistes ont pu découvrir nos merveilleuses Calanques ." (Denise GUIEU)

LA VILLE DE MARSEILLE REHABILITE LA CALANQUE DE SUGITON

Cette calanque connaît des phénomènes d'érosion très importants.

La Direction Générale des Services Techniques, la Direction du développement et des Projets ainsi que la Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Marseille ont fait, avec le GIP des Calanques, une étude en vue de la réhabilitation de la Calanque Le projet a pour objectif de restaurer les zones atteintes, de lutter contre l'érosion, de favoriser une régénération végétale naturelle et de maîtriser la fréquentation par la gestion des sentiers.

Après avoir reçu l'accord de la commission départementale des sites, cette étude a été présentée aux représentants du GIP au mois de janvier 2006. Elle a fait l'unanimité des personnes présentes. Le chantier devrait débuter au mois d'octobre. Des pancartes seront posées provisoirement pour définir les cheminements qui pourront être utilisés : il sera toujours possible de descendre dans la calanque, mais certains itinéraires seront définis.

UCL a demandé s'il serait possible, à cette occasion, de détruire le petit embarcadère construit sans autorisation, dont nous vous avons parlé dans notre précédent journal, et de limiter la tache faite par les

deux portions de mur en béton dans le paysage par une végétation appropriée. Par ailleurs UCL a également demandé de camoufler le bord de certains secteurs du chemin qui mène au Belvédère. La réponse a été positive.

LE CONSEIL GENERAL ACHETE DANS LES CLANQUES

Nous sommes informés par le Conseil Général que la Commission Permanente du Conseil Général, lors de sa délibération du 2 juin 2006, a décidé, au titre des Espaces Naturels Sensibles, d'acquérir, auprès de France Télécom, trois biens, représentant 4 hectares, se situant à proximité du Domaine Départemental de Marseilleveyre.

LES PATROUILLES VERTES ET BLEUES DU GIP

Les patrouilles vertes ont été créées en 2000. Leur rôle est de sensibiliser le public au respect de l'environnement, aux comportements à adopter et à la réglementation générale applicable dans le massif. Ce dispositif d'animation et de surveillance a été élargi en 2004 à la bande maritime, sous le nom de patrouilles bleues, en partenariat avec la Ville de Marseille. Elles doivent :

- accueillir les usagers de la mer, les informer sur la gestion du plan d'eau et sur le droit du site classé.
- proposer quelques gestes respectueux de l'environnement marin: ancrage hors des herbiers de posidonie et gestion de la propreté.
- faire respecter par l'information et le dialogue, les plans de balisage des Calanques, le respect des précautions d'usage et la réglementation en vigueur.

Qu'en sera-t-il pour l'année 2006 ?

Avant-saison

Le dispositif a commencé le 13 mai pour les patrouilles vertes et le 27 mai pour les patrouilles bleues et ce pour tous les week-end des mois de mai et juin.

Pendant ces 2 mois, il comprendra 8 patrouilleurs verts et 4 patrouilleurs bleus ainsi qu'un coordinateur.

Sur terre : 3 patrouilles vertes, sont affectées chacune à une zone précise : la première à Callelongue, Morgiou et Sormiou, La Gardiole et En Vau pour la seconde, et enfin la dernière à Port Miou et Port Pin.

En mer : 1 patrouille bleue avec un bateau prêté par la Ville de Marseille.

Pleine saison

Du 1 juillet au 2^{ème} week-end de septembre, le dispositif est renforcé.

Sur terre : il comporte 13 patrouilleurs verts et 4 patrouilleurs bleus, plus le coordinateur.

4 patrouilles vertes seront disposées à Callelongue, Sormiou-Morgiou, La Gardiole-En Vau et Port Miou-Port pin.

En mer : 2 patrouilles bleues sont présentes et changent de site chaque semaine : ainsi, la 1^{ère} semaine, celle du GIP patrouille de Cassis à Morgiou, celle du Naturoscope de Callelongue à Morgiou et l'inverse la semaine suivante.

Ces patrouilles sont en relation avec l'ONF, le bataillon des Marins Pompiers et la Police. En cas de problème chacune dispose d'un téléphone portable ; en mer, la patrouille bleue dispose d'une VHF. Ces patrouilles n'ont aucun pouvoir de police, mais en cas d'infraction grave, elles n'hésiteront pas à en informer les autorités compétentes.

Les scouts de France seront présents sur le site pour la surveillance du massif contre les incendies.

OPERATION « CALANQUES PROPRES » 2006

Depuis 1993, UCL organise chaque année une opération de nettoyage des Calanques qu'elle a nommée dès l'année suivante « Calanques propres ».

Cette manifestation a connu rapidement un tel succès et le nom est si porteur que de nombreuses associations organisent elles aussi un nettoyage des Calanques sous le nom de « calanques propres ».

Donc, UCL organisait, le dimanche 26 mars 2006, son traditionnel nettoyage de printemps.

Dès 9 heures, et ce, malgré le changement d'horaire, les plus courageux se présentaient à notre point d'accueil de Luminy. Là, munis de sacs en plastique (recyclables), ils partaient dans le massif récupérer les détritiques qui défigurent notre beau patrimoine. Tout au long de la journée, les groupes se sont succédé, certains ayant appris notre opération par la presse et d'autres la découvrant à notre stand.

Ainsi, ont participé les AIL de Saint Anne, le Club Randonnée de la police de Marseille, Génération Ecologique, les Jeannettes de Notre Dame Du Mont et du Redon, le Soroptimist club de Marseille, les scouts de Saint Vincent de Paul de Marseille, ainsi que des centaines d'anonymes dont de nombreux enfants.

Nous avons pu constater, avec grand plaisir, que les Calanques sont de plus en plus propres et nous nous en félicitons. Malgré tout, la « pêche » fut bonne et pleine de surprises, parmi elles : chaussures, chaises en métal, restes de fast-food, essieux, bonbonnes d'eau, plaques d'œufs... Heureusement, cette opération a permis d'enlever des médicaments qu'un enfant aurait pu découvrir !

Le soir donc, les bénévoles revenaient les sacs pleins. Hélas ! le godet prévu par la Communauté Urbaine de Marseille n'était pas là ... mais à Sormiou ! erreur de livraison.

Un grand merci au jeune public et particulièrement à Anaïs, Lise, Olivier, Tom et Stanislas, très motivés par cette opération, et à tous les moins jeunes ... !

UCL remercie la CUM pour sa bonne volonté et les gardes de Luminy. Ceux-ci par leur gentillesse et l'aide qu'ils nous ont apportée nous ont permis d'entreposer, près des containers qui se trouvaient là, les sacs apportés par les nombreux bénévoles qui ont participé à notre action.

DANS LES CALANQUES, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour votre sécurité

A cause des **risques d'incendie**, avant de partir, renseignez-vous sur les interdictions de pénétrer dans les massifs au **Tél : 08 11 20 13 13** : la boîte vocale du GIP vous donnera les conditions d'entrée dans le massif au jour le jour.

- Les massifs des Calanques sont de petites montagnes avec les risques et les difficultés de la montagne, fortes pentes, éboulis et barres rocheuses combinés à la chaleur du soleil et à la rareté de l'ombre. Il faut :
- **Emporter la carte** récente des sentiers balisés des calanques (au 15/000^{ème})
- Avoir des **chaussures de randonnée**
- **Prévoir suffisamment d'eau** car il n'existe aucun point d'eau potable.
- **Eviter les chocs thermiques** brutaux (entraînant une hydrocution) entre l'exposition au soleil brûlant et le bain dans la mer froide, comme elle l'est souvent dans les calanques.

Pour la sauvegarde du Site:

Dans les massifs :

- **Ne fumez pas**, c'est strictement interdit car une imprudence est vite arrivée.
- Les **réchauds sont proscrits** comme les **feux de bois**, même sur les plages
- **Empruntez les sentiers balisés** pour respecter la flore dont beaucoup d'espèces sont protégées. Ne créez pas des raccourcis en coupant les lacets d'un sentier car cela crée des ravinements qui accentuent l'érosion.
- **Remportez vos déchets**. Il n'y a pas de poubelles dans les calanques.
- Profitez des fleurs et des plantes **sans les cueillir**. Nombre d'entre elles sont protégées. Ne dérangez pas la faune.
- Il est interdit de camper ou de bivouaquer
- Il est interdit de stationner devant les barrières DFCI et sur les routes du feu pour ne pas gêner les secours.

En mer

- Respectez la **limitation de vitesse** de 5 nœuds dans la bande des 300m.
- Choisissez votre mouillage (préférez le sable) et remontez l'ancre à l'aplomb du bateau pour ne pas labourer les **posidonies**. Ces plantes marines, cousines des iris, se régénèrent difficilement. Ecosystème indispensable à la vie marine, elles régressent de façon inquiétante. Il est temps d'en prendre soin.
- Respectez les zones délimitées par les balises.
- Vidangez vos eaux usées dans les installations que doivent offrir les ports
- Rempportez vos déchets au port. Ne jetez pas de sac plastique dans la mer : tortues et dauphins les confondent avec les méduses dont ils se nourrissent, et en meurent.
- Si, en remontant l'ancre, vous trouvez une algue vert fluo, ne la rejetez pas à la mer (elle proliférerait) car c'est une **Caulerpa**, algue invasive qui risque d'envahir les calanques, conservez la et signalez sa position (tél : 04 92 07 68 46 ou mail caulerpa@unice.fr).
- Sont interdits : la plongée au cap Morgiou, le ramassage des oursins du 17 avril au 13 octobre, et, toute l'année dans la zone insalubre de Cortiou, le ramassage des oursins et des coquillages.

Les patrouilles vertes et bleues sont là pour rappeler les bons comportements.

A la demande de Denise Guieu, nous publions avec plaisir, ce texte de Jean ULYSSE, ancien président et secrétaire général de l'APBG :

A propos des Calanques

Lorsqu'on m'a demandé un témoignage sur les Calanques, à partir de la découverte que j'en ai faite lors du Congrès de l'Association des professeurs de Biologie Géologie à Aix Marseille de 2005, j'ai cru cela inutile car l'étude géologique proprement dite est parue, et les connaissances floristiques et faunistiques de la région sont, elles aussi, déjà presque complètes.

Et puis non, j'ai choisi de simplement témoigner comme enseignant naturaliste, père de famille et grand père, car vraiment les Calanques, dans le cadre de notre objectif premier, laisser à nos enfants une Terre harmonieuse enrichissante ou simplement faite pour le bien être des Hommes, cela valait la peine, et même était un devoir.

Quand on aborde les Calanques par la mer, on est d'abord amené à faire silence car les senteurs, comme les sons, les teintes et la vision prégnante des rochers et de la végétation font que l'on se trouve comme immergé dans une harmonie de la vie et de la Terre qui est unique pour l'histoire et le devenir des Hommes.

Je crois que c'est un des points essentiels pour moi. L'ensemble des Calanques c'est comme la plénitude d'une œuvre à la fois d'un peintre, d'un sculpteur, d'un musicien, d'un artiste, en un mot de celle de l'évolution de la nature, qui s'offre à nous. Il ne faut surtout pas enlever un élément de ce tout. C'est exceptionnel qu'une telle réalité subsiste tout près d'un grand centre urbain où l'Homme est omniprésent avec une évolution économique, sociale et artistique qui correspond à d'autres objectifs tout aussi nécessaires. Le joyau naturel des Calanques, non seulement est à protéger, mais il doit être mis plus en valeur sans le dénaturer. En effet, si l'on ne doit pas uniquement se tourner vers le passé, comme pour en faire une sorte de musée à conserver, il ne faut pas non plus vouloir utiliser les mêmes méthodes d'appropriation du site que dans les zones urbanisées. Il est nécessaire d'inventer, et l'Homme sait le faire, une façon de s'approprier harmonieusement cette nature, car les Calanques vivent et continuent d'évoluer. Il faut simplement le faire dans une autre optique que celle d'une prise de possession par l'humain « égoïstement pour lui ». La nature permet l'utilisation « douce » de moyens modernes de communication et d'investigation. Cela a été fait, par exemple, pour la réimplantation des vautours dans les Pyrénées. On peut alors découvrir, voir, comprendre, et laisser les équilibres naturels évoluer.

Pour un enseignant, de plus scientifique, pour laisser à nos générations futures, dans le cadre d'un développement le plus durable possible, une telle région, il est nécessaire de la connaître profondément, pour l'apprécier et faire passer le message, qu'admirer, s'émerveiller, c'est avant tout respecter pour ensuite dynamiser les richesses naturelles.

Pour cela, la communication vis-à-vis de tout public, peut correspondre à des promenades pédestres accompagnées et par une mise en situation, dans des points stratégiques, de panneaux en matériaux naturels avec des explications simples sur tous les aspects environnementaux

En effet l'évolution géomorphologique du site est exceptionnelle tant pour la compréhension des mouvements tectoniques que pour les conditions de dépôts des premiers sédiments à l'origine des roches calcaires. L'évolution climatique méditerranéenne est aussi un exemple parfait pour appréhender la responsabilisation de l'Homme vis-à-vis de l'atmosphère à l'échelle mondiale. L'étude des peuplements végétaux, de la biodiversité et des inter relations entre la flore

et la faune complèteront cette prise en compte des équilibres dynamiques à respecter ; sans parler du rôle pharmacologique non négligeable de certaines plantes. Enfin la région est liée à l'histoire de l'Homme dans un contexte paléo-environnemental exceptionnel. Le rôle de plus en plus important dans l'enseignement, comme dans l'économie touristique, s'ajoute encore à la nécessité de préservation.

Tous ces éléments concourent, non seulement à son classement, comme c'est le cas actuellement, mais au fait qu'en le conservant et en diffusant son caractère modèle, ce « site de Provence » puisse être retenu au patrimoine mondial.

Jean Ulysse, secrétaire général de l'APBG

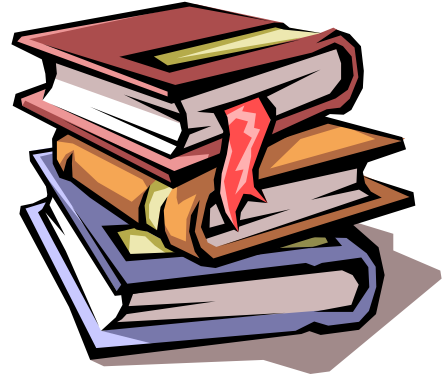
A LA DEVENTURE DU LIBRAIRE

- « LES CALANQUES » de Jean-Pierre et Julie-Sophie, éditions hors du temps, Marseille, juillet 2005: Belles photos et vues originales pour lesquelles sont données tous les renseignements sur la prise de vue. Il est possible de se les procurer en les commandant aux auteurs.

- « DE L'ESTAQUE A PONNENT » de Gérard Chevé, pêcheur professionnel, éditions de la Nerthe, novembre 2003. Du Rouet à l'Estaque, histoire de nombreux lieux-dits qui présentent un intérêt patrimonial et touristique; préface par Louis Roubaud, agrégé de l'université, professeur honoraire d'histoire et de géographie.

- « DU DELTA DU RHONE A LA RADE DE TOULON » par Georges Bronner, ancien maître de conférences à l'Université Paul Cézanne à Aix-en-Provence. Guide de géonautique, éditions Jeanne Lafitte, Marseille, 2006, préface de Lucien Laubier, correspondant de l'Académie des Sciences, membre de l'Académie de Marine. L'auteur s'est attaché à mettre la géologie à la portée du plus grand nombre et raconte les derniers 250 millions d'années de l'histoire géologique de la Provence. Carte géologique au 1/250 000, itinéraires et sites remarquables.

- « PROVENCE LITTORAL : DE LA CAMARGUE AUX CALANQUES », par Patrick Guzik, éditions Equinox, juin 2005. De très belles photos.



L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral

5, avenue des chutes Lavie 13004 Marseille - ucl.association@free.fr

N° ISSN: 1251-3741

Directeur de la publication: Madeleine Barbier-Brossat

Imprimé par nos soins, avec la participation de Eric Blanchart, Laurence Chatelus, Renée Dubout, Estelle Fleury, Denise Guieu, Jacky Plauchud, Denyse Ricard-Maubon, Claude Thomas.

Adhérez - Faites adhérer vos amis

Les Calanques ont besoin de votre soutien pour aboutir au Parc National

Cette adhésion comprend l'envoi du bulletin « l'Echo des Calanques »

Adulte	:	à partir de 15 €	Membre donateur	:	à partir de 20 €
Association	:	à partir de 35 €	Couple	:	à partir de 25 €
Mineur, Etudiant	:	à partir de 5 €	Parrainage	:	à partir de 50 €

Si nous vous rappelons l'importance de votre soutien par vos cotisations pour toutes les actions que nous menons. Nous vous en remercions par avance.

L'adhésion ou le montant de la cotisation sont à faire parvenir à la présidente d'U.C.L au 5 avenue des Chutes Lavie 13004 MARSEILLE